

étaient des amis du parti conservateur ; je me suis gardé d'une affirmation aussi générale. Je comprends parfaitement que nous ayons eu le bénéfice des décisions du juge de comté là où il s'en trouvait, mais dans d'autres circonscriptions qui ne jouissent pas du même avantage, il nous a fallu en passer par les volontés d'avocats dévoués aux intérêts du parti. Les députés de la gauche ne veulent pas, je le sais, être tenus responsables de ce qu'ont fait leurs prédécesseurs dans cette Chambre ; c'est juste, mais je les tiens responsables de leurs propres actions. Ils nous rappellent sans cesse les exploits du parti dans le passé, et il n'est pas mauvais, ce me semble, de les engager à plus d'humilité, en les mettant de fois à autre en présence des injustices commises par les leurs au temps où ils avaient toute autorité de disposer à leur guise des droits du peuple.

M. BELL : Je n'entends pas retenir bien longtemps l'attention de la Chambre en répondant aux observations de mon honorable ami le député de Guysborough (M. Sinclair). Il devait avoir cette affaire depuis quelque temps sur le cœur, la chose n'est pas douteuse, et la Chambre ne pouvait guère lui refuser l'occasion de se soulager un peu. En soulevant cette question devant le comité, j'ai eu bien soin de ne parler que le moins possible de l'élection de Guysborough.

Je n'approuve pas que l'on discute ici des choses provinciales. C'est pourquoi j'ai choisi, pour attirer l'attention de la Chambre sur les actes de certains fonctionnaires, l'occasion favorable que m'offrait la délibération des crédits du ministre des Chemins de fer. Sans attacher à certaines rumeurs et à certains bruits plus d'importance qu'ils n'en méritent, je m'en suis tenu, pour ce que j'avais à dire, à des renseignements que j'ai toute raison de croire véridiques, et j'ai prié le ministre de nous fournir l'occasion, en nommant un commissaire, d'établir la vérité de mes allégations. Mon honorable ami me paraît s'être passablement écarté de la question. Il nous a fait connaître, avec beaucoup de développement, l'idée que l'on s'est faite dans son parti de la récente élection de Guysborough. Il nous informe—ce dont je m'enorgueilliss grandement—que l'opposition disposait dans ce comté de fortes sommes d'argent. Je savais déjà que nous avions de la vertu, une bonne cause et beaucoup d'esprit de travail, mais j'ignorais encore qu'avec tout cela nous avions l'argent. Si au lieu de nous parler de choses dont il ne connaît rien, mon honorable ami eût employé son temps à nous dire ce qu'il sait, il pouvait nous donner vraiment de précieuses informations. Il aurait pu, par exemple, nous renseigner sur l'histoire de certains chèques escomptés à des agences de la banque d'Halifax précisément vers ce temps-là, et dont le produit a bien pu se rendre jusqu'à Guysborough.

M. SINCLAIR : Impossible, monsieur le président. Je ne sache pas que des chèques

M. SINCLAIR.

aient été escomptés à l'occasion de mon élection.

M. BELL : J'accepte la déclaration de l'honorable député. Mon honorable ami a été, je présume, assez prudent pour prendre soin de ne pas trop savoir ce qui se passait. D'autres, peut-être, en connaissent plus long que lui. L'honorable député a cru devoir révéler à la Chambre les crimes et les iniquités dont le parti conservateur se serait rendu coupable au cours de cette élection. Si jamais j'ai entendu quelque chose de tout à fait burlesque, c'est bien le développement de ses moyens sur ce point. Jamais rien de plus grotesque, de plus absolument ridicule n'avait encore été communiqué à la Chambre. C'est le cas de dire : "Vox, et præterea nihil." Il n'y a rien là-dedans que des rumeurs et des soupçons. Il a parlé de certaines personnes répondant aux noms de Switzer et de Twiger. Il faut bien qu'un homme ait un nom, et rien ne démontre que ce n'étaient pas les propres noms de ceux qui les ont donnés.

M. R. L. BORDEN : Le premier ministre a justifié la chose dans une autre occasion.

Sir WILFRID LAURIER : Justifié quoi ?

M. R. L. BORDEN : Prendre un pseudonyme. Le cas cité était celui du prince de Galles. Le prince de Galles, nous a dit le premier ministre, avait voyagé sous un pseudonyme. Pourquoi alors un employé du ministère n'en ferait-il pas autant ?

Sir WILFRID LAURIER : L'exemple part de haut.

M. BELL : Si ces messieurs ont voyagé sous des noms d'emprunt, je l'ignore, mais je rappellerai certain événement dont il a été question autrefois dans cette Chambre. Le propre père de notre Solliciteur général avait été vu au cours d'une élection dans les fles de la Madeleine où, sous un faux nom, il représentait monsieur son fils. Il était, au moment du départ pour les fles, M. Lemieux ; mais, dans l'air vivifiant de cette région son nom s'était allongé et, en moins d'une nuit, s'était transformé en celui de Lamirande. Pourquoi d'autres ne jouiraient-ils pas du même privilège de voyager incognito.

La chose la plus comique de toutes, c'est que l'honorable député est parvenu—et je regrette de dire que ce soit dans mon propre comté—à découvrir le personnage qui a rencontré le nommé François Le Marchand, lequel lui aurait dit avoir \$27,000 à dépenser dans la dernière élection.

Il me fait peine d'avoir vu ressortir de ce débat que M. Floyd habite la Nouvelle-Ecosse. Il ne faudrait pourtant pas croire que, dans ce comté des bords de la mer, nous sommes tous des âmes aussi simples que ce trop crédule monsieur. Jamais personne, avant notre ami M. Floyd, ne s'était donné la peine d'établir par affidavit qu'on avait pu se moquer de lui à ce point-là.